



**Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences**

Assainissement collectif

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service**

Exercice 2023

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	29
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	31
2.1.	Modalités de tarification	31
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	33
2.3.	Recettes.....	35
3.	Indicateurs de performance	36
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	36
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	36
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	38
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	39
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	40
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	41
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	51
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	51
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	51
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	52
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	54
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	54
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	55
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	55
4.	Financement des investissements	56
4.1.	Montants financiers.....	56
4.2.	Etat de la dette du service	56
4.3.	Amortissements	57
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	57
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	58
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	58
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	58
6.	Bilan énergétique – consommables et curage	59
6.1.	Bilan énergétique	59
6.1.	Consommation en réactifs	67
6.2.	Curage et inspection de réseau.....	68
1.	Tableau récapitulatif des indicateurs	69

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte depuis le 1 ^{er} janvier 2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Blies-Guersviller, Blies-Ébersing, Bliesbruck, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guebenhouse, Hambach, Hazembourg, Hilsprich, Holving, Hundling, Ippling, Kappelkinger, Le Val-de-Guéblange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Neufgrange, Puttelange-aux-Lacs, Richeling, Rouhling, Rémeffing, Rémering-lès-Puttelange, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Willerwald, Wittring, Woelfling-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting

3 communes de la CASC ne sont pas gérées par le service d'assainissement collectif :

- KIRVILLER :

La CASC adhère au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) pour l'assainissement de cette commune.

- KALHAUSEN :

La station d'épuration située à Kalhausen traite les eaux usées de Kalhausen et de quatre communes de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. L'exploitation de l'ensemble de l'assainissement de la commune est confiée par convention au SDEA.

- NELLING :

La collecte et le traitement des eaux usées sont confiés au Syndicat d'assainissement d'Insming-Nelling.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non

COMMUNES	Date d'approbation	COMMUNES	Date d'approbation
Bliesbruck		Neufgrange	
Blies-Ebersing	27/11/2008	Puttelange aux Lacs	
Blies-Guersviller	18/04/2008	Rémelfing	20/02/2013
Ernestviller		Rouhling	12/06/2006
Frauenberg	21/01/2011	Sarralbe	10/06/2010
Grosbliederstroff	03/02/2014	Sarreguemines	15/09/2014
Grundviller	23/07/2013	Sarreinsming	
Guébenhouse		Siltzheim	24/09/2013
Hambach	30/01/2006	Val de Guéblange	28/05/2013
Hundling		Wiesviller	22/04/2013
Ippling		Willerwald	12/10/2009
Kalhausen		Wittring	01/07/2013
Kappelkinger	30/10/2015	Woelfling lès Sarreguemines	28/03/2013
Lixing lès Rouhling		Woustviller	20/12/2007
Loupershouse		Zetting	30/03/2007

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 15/11/2018 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie à l'exception de la station d'épuration de Sarreguemines qui est gérée en délégation de service public par VEOLIA.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 64.398 habitants au 31/12/2022 (64.864 au 31/12/2021). 1980 habitants relèvent de l'assainissement non collectif.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 25 570 abonnés au 31/12/2023.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	population légale 2019 (entrée en vigueur le 01/01/2022)	Abonnés 2022	Abonnés 2023
Bliesbruck	1 031	372	382
Blies-Ebersing	627	286	295
Blies-Guersviller	658	275	278
Ernestviller	518	221	230
Frauenberg	605	271	283
Grosbliederstroff	3 349	1 565	1 664
Grundviller	661	272	282
Guébenhouse	417	191	200
Hambach	2 942	1 128	1 164
Hazembourg	154	64	66
Hilsprich	849	392	409
Holving	1 304	834	877
Hundling	1 365	584	622
Ippling	814	351	371
Kalhausen ⁽¹⁾	823	323	323
Kappelkinger	406	184	191
Kirviller ⁽¹⁾	141	37	37
Le Val de Guéblange	868	359	377
Lixing lès Rouhling	896	355	368
Loupershouse	927	404	404
Nelling ⁽¹⁾	272	107	107
Neufgrange	1 387	557	574
Puttelange aux Lacs	3 134	1 229	1 312
Rémelfing	1 425	596	615
Rémering les Puttelange	1 080	507	530
Richeling	358	137	142
Rouhling	2 057	995	1 042
Saint-Jean Rohrbach	987	390	417
Sarralbe	4 579	1 698	1 826
Sarreguemines	21 105	6 297	6 695
Sarreinsming	1 293	558	579
Siltzheim	639	266	279
Wiesviller	952	402	419
Willerwald	1 584	580	599
Wittring	782	286	295
Woelfling lès Sarreguemines	744	280	285
Woustviller	3 037	1 090	1 133
Zetting	864	350	365
Somme totale	65 634	24 793	26 037
Somme hors grisé	64 398	24 326	25 570

⁽¹⁾ hors compétence assainissement CASC

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 49 abonnés/km au 31/12/2023. (527 km de réseau unitaire et eaux usées).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,6 habitants/abonné au 31/12/2023.

1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 15 au 31/12/2023.

1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 397 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 130 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 527 km.

Le réseau d'eaux pluviales stricts représente 172 km pour information.

330 déversoirs d'orage, dont une cinquantaine soumis à l'autosurveillance permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Le réseau comprend également 123 postes de refoulement.

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 20 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Rappelons à titre indicatif qu'un habitant (ou Equivalent Habitant) rejette quotidiennement :

Valeurs définies dans la directive Européenne du 21 mai 1991

- ✓ 150 litres d'eaux usées
- ✓ 120 grammes de DCO,
- ✓ 60 grammes de DBO₅,
- ✓ 90 grammes de MES,
- ✓ 15 grammes de NTK,
- ✓ 4 grammes de PT

Valeurs définies par le SATESE (utilisées pour le calcul des charges polluantes de notre autosurveillance)

- ✓ 130 litres d'eaux usées
- ✓ 105 grammes de DCO,
- ✓ 50 grammes de DBO₅,
- ✓ 55 grammes de MES,
- ✓ 11 grammes de NTK,

✓ 1,5 grammes de PT

Les stations d'épuration et lagunes de notre EPCI sont équipées de compteurs de débit et de préleveurs automatiques afin de réaliser l'autosurveillance règlementaire de nos installations. En parallèle, une télésurveillance permet une meilleure réactivité d'intervention en cas de dysfonctionnement d'un appareil électromécanique.

STEU N°1 : Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange

Code Sandre de la station : 025757100246

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	06/07/1978		
Commune d'implantation	Rémering-lès-Puttelange (57571)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	712		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... dossier de déclaration n°57-2010-000029 du 1 février 2010. <input type="checkbox"/>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Rohrwiese	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l) / valeurs réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	10/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	50/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	15/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'autosurveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible.			
L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. Conformité globale pour l'ensemble de l'année.			

STEU N°2 : Station d'épuration de WILLERWALD – HAMBACH - SARRALBE
Code Sandre de la station : 025774602119

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	22/09/2011			
Commune d'implantation	Willerwald (57746)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	12500			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	5 124			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du		2/04/2009	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SARRE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25/50	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15/20	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage				
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 $=([210]/[211])*100$ en %	
24	24	24	100	
Commentaire :				
Quelques dysfonctionnements mineurs ont légèrement altéré le traitement au cours de l'année. Ceux-ci sont détaillés au paragraphe C.5 du bilan annuel de fonctionnement. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. Conformité globale pour l'ensemble de l'année.				

STEU N°3 : Station d'épuration station d'épuration de Puttelage aux Lacs
Code Sandre de la station : 025755602051

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/10/2010			
Commune d'implantation	Puttelage-aux-Lacs (57556)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4 767			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	3 320			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 01/04/2009 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MODERBACH		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites rédhitoires	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90
DCO	100/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90
NGL	15/20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		75
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80
Charges rejetées par l'ouvrage				
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 $=([210]/[211])*100$ en %	
12	12	11	91.66	
Commentaire :				
Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible.				

STEU N°4 : Station d'épuration de Holving
 traite les eaux usées de Hilsprich, Holving et Richeling
 Code Sandre de la station : 025733000188

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service		01/01/1993	
Commune d'implantation		Holving (57330)	
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		2700	
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1 863	
Prescriptions de rejet			
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2010-00005</i>	
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur RUISSEAU LE MODERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	10/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	50/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	15/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.			

STEU N°5 : Station d'épuration de SARREGUEMINES

Cette unité de type lit bactérien « Biostyr » traite les effluents de la ville de Sarreguemines, de Blies-Guersviller, de Blies-Ebersing secteur ouest (depuis septembre 2011) et secteur est (depuis juillet 2012), de Bliesbruck depuis juillet 2012, de Frauenberg depuis août 2012 et de Grosbliedestroff, des communes voisines allemandes (EVS), de l'ancien Syndicat d'Assainissement du Strichbach comprenant notamment les communes d'Ippling et de Hundling membres de notre EPCI. Son exploitation est déléguée à un délégataire : la société Véolia-Eau.

Code Sandre de la station : 025763101489

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien		
Date de mise en service	30/11/2003		
Commune d'implantation	Sarreguemines (57631)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	68 300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	32 604		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 10/04/2009 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
108	108	108	100
Commentaire : Bon niveau de traitement.			

STEU N°6 : station d'épuration de Zetting

Code Sandre de la station : 025776001823

traite les eaux usées de Wiesviller, Woelfling-lès-Sarreguemines, Zetting dont l'annexe Dieding.

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/04/2008		
Commune d'implantation	Zetting (57760)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3900		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4 651		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... Porté à connaissance – version novembre 2019 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	15/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	25/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes rVP2101	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.			

STEU N°7 : Station d'épuration de Sarreinsming
 Code Sandre de la station : 025763300259
 traite les eaux usées de Sarreinsming, Rémelfing et du CHS de Sarreguemines

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	08/06/1983			
Commune d'implantation	Sarreinsming (57633)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4700			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 553			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... Porté à connaissance – version février 2020 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SARRE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	20/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80
DCO	90/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50
Charges rejetées par l'ouvrage				
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %	
12	12	9	75	
Notre station de traitement des eaux usées de Sarreinsming bénéficie, depuis le début d'année 2023, d'importants travaux de réhabilitation. Son fonctionnement et la qualité de l'épuration était de très bonne qualité jusqu'au 23 août. Après cette date et jusqu'à la fin de l'année, la STEU a fonctionné en mode dégradé. Il s'agit d'une opération de maintenance programmée et réalisée conformément à l'article 16 de l'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015. Comme précisé au troisième alinéa de la définition 23 de l'article 2, notre installation a fonctionné en situation inhabituelle durant cette phase de travaux.				

STEU N°8 : Station d'épuration de Rouhling
Code Sandre de la station : 025759800251

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/08/1983		
Commune d'implantation	Rouhling (57598)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾	2500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 062		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 12/10/1981 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Rouhling	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/valeurs réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	20/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	25/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement au cours de l'année écoulée. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par nos services de la façon la plus régulière possible. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.			

STEU N°9 : Station d'épuration de Woustviller

Code Sandre de la station : 025775200288

Depuis 2015, les eaux usées du bourg d'Ernestviller y sont également traitées

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	31/12/1990			
Commune d'implantation	Woustviller (57752)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4200			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	2 565			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 23/12/2010			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Dorfbach		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	20	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	20	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	8	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Pt	3,5	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage				
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 $=([210]/[211])*100$ en %	
12	12	11	91.66	
Commentaire :				
Aucun dysfonctionnement n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année 2023. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible				

STEU N°10 : station d'épuration de (67) Siltzheim

Code Sandre de la station : 067468000393

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	_File eau : boues activées - aération prolongée_		
Date de mise en service	1985		
Commune d'implantation	A l'extrémité de la rue du Moulin		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	780		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	330		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 27/06/2019		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	90/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
Commentaire :			
<p>Nous nous efforçons d'entretenir au mieux nos ouvrages de traitement par un suivi rigoureux de l'ensemble des appareils de l'installation.</p> <p>En 2023, il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur au sein de notre station de traitement. La qualité de l'épuration est bonne toute l'année.</p>			

STEU N°11 : Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling
Code Sandre de la station : 025740800206

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/11/1980			
Commune d'implantation	Lixing-lès-Rouhling (57408)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾	1050			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	250			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... Porté à connaissance – version octobre 2018 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU DE LIXING		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25/70	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	90/400	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
Pt	5	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage				
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 $=([210]/[211])*100$ en %	
2	2	2	100	
Commentaire :				
Bon fonctionnement de l'installation tout au long de l'année 2023. Les deux bilans réalisés cette année l'ont été dans des conditions climatiques différentes, l'un par temps sec et l'autre par temps humide. Aucun déversement au milieu naturel n'a été observé durant ces audits, et toutes les exigences fixées dans le Dossier de Porter à Connaissance n°57-2020-00064 sont respectées. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.				

STEU N°12 : Station d'épuration de Wittring
Code Sandre de la station : 025774800287

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1993		
Commune d'implantation	Wittring (57748)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾	1300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	600		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 19/02/2020		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Riviere la Sarre	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	15/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	20/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	3,5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
2	2	2	100
Commentaire : Bon fonctionnement de l'installation tout au long de l'année 2023. Les deux bilans réalisés cette année l'ont été dans des conditions climatiques humides. Des déversements au milieu naturel ont été observés durant l'audit du mois de septembre. En 2023, toutes les exigences fixées dans le Dossier de Porter à Connaissance n°57-2020-00069 ont été respectées. L'installation bénéficie d'un suivi rigoureux et régulier et les diverses opérations de réparation ou d'entretien sont effectuées dans les meilleurs délais.			

STEU N°13 : Lagune de Grundviller
 Code Sandre de la station : 025726303358
 traite également les eaux usées d'Heckenransbach, annexe d'Ernestviller

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré			
Date de mise en service	01/11/1987			
Commune d'implantation	Grundviller (57263)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1250			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	300			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... Porté à connaissance novembre 2016			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE NOTTERBACH		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60	
DCO	200/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60	
MES	-/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50	
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
Charges rejetées par l'ouvrage				
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 $=([210]/[211])*100$ en %	
2	2	2	100	
Commentaire :				
Bon fonctionnement de l'installation tout au long de l'année 2023. Les deux bilans réalisés cette année l'ont été dans des conditions climatiques humides. Des déversements au milieu naturel ont été observés durant l'audit du mois de septembre. En 2023, toutes les exigences fixées dans le Dossier de Porter à Connaissance n°57-2020-00069 ont été respectées. L'installation bénéficie d'un suivi rigoureux et régulier et les diverses opérations de réparation ou d'entretien sont effectuées dans les meilleurs délais				

STEU N°14 : lagunage naturel de Val-de-Gueblange
Code Sandre de la station : 025726702149

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel			
Date de mise en service	01/11/2012			
Commune d'implantation	Le Val-de-Guéblange (57267)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾	900			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	192			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 12/01/2011			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE L'ALBE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	85	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	7	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	4	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
Charges rejetées par l'ouvrage				
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 $=([210]/[211])*100$ en %	
1	1	1	100	
Commentaire :				
Le fonctionnement de cette installation est bon en 2023.				
Les performances épuratoires sont très bonnes cette année. Les rendements épuratoires sont excellents et l'intégralité des exigences réglementaires est respectée. Ces bonnes performances se reflètent dans l'aspect des effluents très claire une majeure partie de l'année, avec le développement de myriophylles, synonyme d'une bonne épuration.				
Le suivi et l'exploitation de la lagune sont sérieux et réguliers.				

STEU N°15 : Lagune de Guebenhouse
Code Sandre de la station : 025726400177

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré			
Date de mise en service	01/01/1986			
Commune d'implantation	Guebenhouse (57264)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾	680			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	155			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		Porté à connaissance – version mai 2019	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU DE L'ETANG DU WELSCHHOF		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductrice	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	40	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	45
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage				
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 $=([210]/[211])*100$ en %	
1	1	1	100	
Commentaire :				
<p>Le fonctionnement de l'installation est globalement bon en 2023.</p> <p>Les performances épuratoires sont très bonnes, favorisées par l'étage de filtration associé au lagunage naturel depuis l'extension de la station en 2020. Les exigences réglementaires sont toutes respectées lors du bilan annuel. L'entretien et le suivi de l'installation sont sérieux et rigoureux. Les opérations de maintenance et de réparation sont effectuées au plus vite afin de pérenniser le traitement (réparation du système de chasse et des rampes aériennes du casier n°2, débouchage de pompes, etc.). Une fuite au niveau de l'étage filtrant a été suspectée lors d'une tentative d'ennoyage. De plus amples investigations pourront être menées afin de la détecter.</p>				

STEU N°16 : station d'épuration de Loupershouse

Code Sandre de la station : 025741901321

traite les eaux usées de Loupershouse et son annexe Ellviller ainsi que celles de la commune de Farschviller qui fait partie de la Communauté d'Agglomération de Forbach.

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré		
Date de mise en service	01/02/2003		
Commune d'implantation	Loupershouse (57419)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	2 071		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 01/08/2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MODERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	11	91.66
Commentaire :			
<p>Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par nos services de la façon la plus régulière possible.</p> <p>Le fonctionnement du dispositif d'autosurveillance est pérenne et représentatif. Le nouveau canal de mesures en sortie station a été construit en 2021 afin de répondre parfaitement aux différentes règles de l'autosurveillance.</p>			

STEU N°17 : Station d'épuration de Neufgrange traite également les eaux usées de Roth, l'annexe de Hambach
Code Sandre de la station : 025749900228

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1985		
Commune d'implantation	Neufgrange (57499)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾	2 150		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	3 008		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	24/03/1986	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	PAC 19/02/2020	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Steinbach	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	20/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	25/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	11	91.66
Commentaire :			
Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement au cours de l'année écoulée. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par nos services de la façon la plus régulière possible. Le fonctionnement du dispositif d'auto-surveillance est pérenne et représentatif. Ils respectent intégralement le protocole d'expertise de l'auto-surveillance établi sur le bassin Rhin-Meuse.			

STEU N°18 : lagunage naturel de Hazembourg

Code Sandre de la station : 025730801959

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	10/06/2010		
Commune d'implantation	Hazembourg (57308)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾	150		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	60		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Grundmattgraber	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	35/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	-/85	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
Commentaire : Le fonctionnement de l'installation est bon en 2023. Les performances épuratoires sont très bonnes pour un tel traitement rustique et sont régulières chaque année. En période estivale aucun rejet ne rejoint le milieu naturel. Chaque bilan réglementaire est conforme aux normes en vigueur. L'entretien et le suivi de l'installation sont sérieux et rigoureux.			

STEU N°19 : lagunage naturel de Kappelkinger
Code Sandre de la station : 025735702205

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	21/06/2012		
Commune d'implantation	Kappelkinger (57357)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾	525		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	85		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2011-00055 du 01juin 2011</i>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	ruisseau albe	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	100	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
MES	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de l'installation est très bon en 2023.</p> <p>Les performances de l'installation sont très satisfaisantes. Les deux bilans réalisés dans des conditions climatiques différentes attestent du bon traitement des effluents, notamment lorsque le taux de dilution des effluents bruts est élevé. Les algues vertes présentes dans l'effluent traité dosent en MEST et influent sur son abattement. Ces dernières seront éliminées avec le retour des daphnies dans les bassins.</p> <p>Le suivi et l'entretien de l'installation sont satisfaisants.</p>			

STEU N°20 : station d'épuration de Saint Jean Rohrbach
Code Sandre de la station : 025761501820

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables		
Date de mise en service	30/04/2008		
Commune d'implantation	Saint-Jean-Rohrbach (57615)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾	1200		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	410		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2010-00147 du 23 décembre 2010</i>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE BUSCHBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
Pt	3	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
2	2	0	0
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de l'installation a été influencé par les travaux réalisés sur l'étage secondaire. En effet, suite aux difficultés d'infiltration des effluents, accentuées ces dernières années et mis en évidence lors de l'étude d'encombrement de 2021, des solutions ont été recherchées. Un décapage partiel de la surface du filtre a été entrepris au cours de l'année. Cette opération a nécessité un by-pass de cet étage. Ainsi, l'épuration était limitée à la lagune primaire, ce qui explique les performances moindres en 2023. Un Maître d'oeuvre a été contacté afin d'envisager une solution durable au traitement du filtre.</p>			

Volumes traités et charge polluante traitée par les différents ouvrages d'épuration de la Communauté d'Agglomération en 2023

	Volume annuel traité en m3 en entrée de station	Débit moyen annuel traité en m3/j	Débit de référence ou percentil 95 en m3/j	Charge polluante traitée en kg DBO5/j	Charge polluante traitée (50g DBO5/EH) en EH	Capacité administrative de traitement en EH
Grundviller	141 191	387	300	40	800	1 250
Guebenhouse	68 975	189	155	6	120	680
Hazembourg	4900	14	60	3	60	220
Holving	377 093	1033	1863	52	1045	2 700
Kappelkinger	34300	98	85	7	140	390
Le Val de Guéblange	32 550	93	192	14	280	850
Lixing-lès-Rouhling	61 666	169	250	22	442	1 050
Loupershouse	371 429	1017	2071	31	620	2 500
Neufgrange	251 818	690	3088	44	880	2 150
Puttelange-Aux-Lacs	467 633	1281	3320	75	1500	5400
Rémering-lès-Puttelange	151 583	415	712	18	360	2 300
Rouhling	192 727	528	1062	49	980	2 500
Saint-Jean-Rohrbach	68250	195	410	22	440	1 200
Sarreguemines	6 859 052	18 780	32604	1337	26 740	68 300
Sarreinsming	328 474	900	1553	55	1100	4 700
Siltzheim	111 331	305	330	49	980	780
Willerwald	1 099 939	3 013	5124	224	4480	14700
Wittring	88 952	244	600	15	300	1 300
Woustviller	345 964	948	2565	74	1480	4 200
Zetting	395 569	1 084	4651	51	1020	3 900
TOTAL	11 453 396			2188	43 767	

1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Sur une station d'épuration, la pollution n'est pas éliminée mais transformée pour arriver à un résidu final se présentant sous forme de boues. On considère que pour 1 000 habitants, la production de boues s'élève à environ 13 tonnes/an.

Parmi les différentes filières de gestion des boues issues de l'épuration des eaux usées domestiques, la valorisation agricole est la solution la moins onéreuse pour les collectivités. Elle présente par ailleurs l'avantage d'apporter un amendement organique aux sols (éléments fertilisants).

Pour la majorité des stations d'épuration gérées par notre EPCI, les boues d'épuration sont valorisées en agriculture. Les dossiers de suivi des épandages ont été confiés à un prestataire, qui assure également pour notre compte le suivi analytique de sol.

Les boues des autres stations sont traitées en plateforme de compostage.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public mise en place avec Véolia Eau, le devenir des boues de la station d'épuration de Sarreguemines relève de l'exploitant.

Les obligations d'hygiénisation des boues suite à la période COVID ayant été levées en mars 2023, les boues produites ont de nouveau pu être épandues en agriculture. Pour rappel, les boues des stations d'épuration de Holving, Lixing-lès-Rouhling, Neufgrange, Rémering-lès-Puttelange, Rouhling, Sarreinsming, Siltzheim, Wittring et Woustviller ont été transportées en 2022 puis début d'année 2023 à la station d'épuration de Willerwald pour y être chaulées sur le filtre-presse. Ces boues sous forme solides ont été stockées en 2022 puis ont été épandues en 2023 sur les plans d'épandage respectifs de chaque station d'origine.

En 2023, 1310 m³ de boues liquides extérieures ont été transportées et traitées sur la station d'épuration de Willerwald : coût : 30 € HT x 1310 = 39 300 € HT

En 2023, sur l'ensemble des stations d'épuration, **9 377 m³ de boues correspondant à 838,3 tonnes de matières sèches** ont été évacuées.

409 tonnes ont été valorisées en agriculture, **313 tonnes** ont été compostées, **49 tonnes** ont été traitées puis stockées sur la station d'épuration de Willerwald.

100% de ces boues ont été évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Production de boues en (m³), siccité en % et tonnes de matières sèches sur l'ensemble des stations d'épurations de la Communauté d'Agglomération

	Boues évacuées m ³	Siccité des boues %	Tonnes de matières sèches évacuées	*Production théorique en TMS	Destination
Grundviller	Pas d'évacuation	/	/	/	
Guébenhouse	Pas d'évacuation	/	/	/	
Hazembourg	Pas d'évacuation	/	/	/	
Holving	950	4,1	39,13	44,7	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (10,58 t) + compostage (28,55 t)
Kappelkinger	Pas d'évacuation	/	/	/	
Le Val de Guéblange	Pas d'évacuation	/	/	/	
Lixing-lès-Rouhling	479	3,3	16	11,6	épandage

Loupershouse	Pas d'évacuation	/	/	/	
Neufgrange	1071	3	33,05	25,9	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (3,09 t) + épandage (29,96 t)
Puttelange aux Lacs	243,6 tonnes	17,4	42,5	44,2	compostage
Rémering lès Puttelange	363	3	10,9	8,3	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (4,54 t) + épandage (6,36 t) + <i>destockage boues solides 70,8t</i>
Rouhling	781	3,6	28,3	27,3	Traitement à la step Sarreguemines (8,32 t) + épandage (19,98 t) + <i>destockage de 42,48 t</i>
Saint Jean Rohrbach	Pas d'évacuation	/	/	/	
Sarreguemines	1 236	35,7	440,8		épandage (169,9t), compostage (270,9t)
Sarreinsming	1693	2,5	43,08	55,3	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (13.23t) + épandage (29,85) + <i>destockage de 51.92t</i>
Siltzheim	214	3,9	8,38	9,1	épandage
Willerwald	180	47,2	84,96	103,7	épandage
Wittring	151	4,5	6.8	10,7	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
Woustviller	1566	3,4	53,4	48	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (11,15t) + épandage (42,25t) + <i>destockage de 34,46t</i>
Zetting	450	6,9	31	46,2	épandage
TOTAL hors Sarreguemines	8 141,6	/	397,5	435	
TOTAL	9 377,6	/	838,3		

*Valeurs de production théorique : issues des bilans Loréat annuel.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.), ce qui n'est pas le cas pour le tarif pratiqué par la communauté d'agglomération.

La redevance intercommunale d'assainissement est perçue auprès des usagers raccordés ou raccordables en fonction de la consommation d'eau potable. Elle couvre les frais du service liés à la collecte, au transfert et au traitement des eaux usées.

Suite à la prise de la compétence assainissement globale, la communauté d'agglomération a souhaité atteindre une **valeur cible de 1,635 € H.T.** par m3 pour couvrir les frais du service. Un lissage sur 10 ans était prévu pour appliquer progressivement ce tarif sur l'ensemble du service assainissement communautaire.

Par délibération communautaire du 13/04/2023, il a été décidé de mettre en place une part fixe au sein de la redevance assainissement de 40,00 € HT/an.

La valeur cible a été portée à 1,815 € HT, avec un lissage jusqu'en 2027.

Les nouveaux tarifs ont été appliqués à compter du 01 mai 2023.

Par délibération communautaire du 7 décembre 2023, il a été décidé d'indexer annuellement ces montants, à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants : **pour les usagers de la Ville de Sarreguemines** :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement	3 000 €	3 000 €

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/05/2023	Au 01/01/2024
Part délégataire			
Part fixe (€ HT/m ³)			
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
Prix au m ³	0,496 €/m ³	0,496 €/m ³	0,581 €/m ³
Autre :	0 €	0 €	0 €
Part de la Collectivité			
Part fixe (€ HT/m ³)			
Abonnement ⁽¹⁾	0,00 €	40,00 €	42,10 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
Prix au m ³	1,139 €/m ³	1,319 €/m ³	1,329 €/m ³
Autre :	0 €	0 €	0 €
Taxes et redevances			
Taxes			
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %	10 %
Redevances			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³
VNF rejet	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre :	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **07/12/2023** décidant d'indexer annuellement le montant global de la redevance assainissement, avec application au 01/01/2024
- Délibération du **13/04/2023** fixant les tarifs du service d'assainissement collectif à compter du **01/05/2023**, avec une convergence et un lissage jusqu'en 2027.
- Délibération du **7/11/2019** fixant les tarifs du service d'assainissement collectif avec une convergence et un lissage sur 10 ans.
- Délibération du **15/11/2018** fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du **15/11/2018** fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont pour la Ville de SARREGUEMINES (tarif appliqué au plus grand nombre d'utilisateurs du service)

Facture type pour une consommation de 120 m ³ /an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/05/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en % 01/01/2023- 01/01/2024
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe annuelle	0	0	0	0%
Part proportionnelle	59,52	59,52	69,72	17,14 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	59,52	59,52	69,72	17,14 %
Part de la Collectivité				
Part fixe annuelle	0	40,00	42,10	
Part proportionnelle	136,68	158,28	159,48	16,68 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	136,68	198,28	201,58	47,48 %
Taxes et redevances				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	27,96	0%
VNF Rejet :	0	0	0	0%
Autre : _____	0	0	0	0%
TVA	22,42	28,58	29,93	33,50 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,38	56,54	57,89	14,91 %
Total	246,58	314,345	329,19	33,50 %
Prix TTC au m³ hors abonnement	2,05	2,25	2,36	15,12%
Prix TTC au m³ avec abonnement	2,05	2,62	2,74	33,66 %

Le tarif **TTC** au m3 pour une consommation de 120 m3 hors abonnement, pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/20223 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Blies-Guersviller	2,055	2,357
Blies-Ébersing	2,055	2,357
Bliesbruck	1,906	2,254
Ernestviller	2,055	2,357
Frauenberg	2,055	2,357
Grosbliederstroff	2,043	2,357
Grundviller	2,055	2,357
Guebenhouse	1,955	2.292
Hambach	2,055	2,357
Hazembourg	1,746	2,130
Hilsprich	2,054	2,357
Holving	2,054	2,357
Hundling	2,173	2,450
Ippling	2,173	2,450
Kappelkinger	2,272	2,530
Le Val-de-Guéblange	2,328	2,573
Lixing-lès-Rouhling	1,840	2,202
Loupershouse	2,052	2,357
Neufgrange	2,070	2,369
Puttelange-aux-Lacs	2,659	2,836
Rémelfing	2,025	2,349
Rémering-lès-Puttelange	1,834	2,199
Richeling	2,054	2,357
Rouhling	1,827	2.192
Saint-Jean-Rohrbach	1,746	2,130
Sarralbe	2,055	2,357
Sarreguemines	2,055	2,357
Sarreinsming	2,157	2,438
Siltzheim	2,055	2,357
Wiesviller yc Hermeskappel	2,043	2,357
Willerwald	2,055	2,357
Wittring	1,915	2,262
Woelfling-lès-Sarreguemines	2,043	2,357
Woustviller	1,823	2,188
Zetting	2,043	2,357

Le prix tient compte de la redevance pour « modernisation des réseaux de collecte » reversée à l'Agence de l'Eau de 0,2330 € HT/m³.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Remarque : le conseil communautaire, en séance du 13/04/2023 a décidé :

- de mettre en place une part fixe au sein de la redevance assainissement de 40,00 €HT/an,
- de fixer la part proportionnelle de la redevance assainissement à 1,815 € HT/m³ contre 1,635 €HT (avec application d'un lissage de la redevance par commune jusqu'en 2027).

Par délibération du 07/12/2023, le conseil communautaire a décidé d'indexer annuellement le montant de la redevance assainissement à compter du **01/01/2024**.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevance d'assainissement C/70611	4 264 084	4 050 454	4 850 475
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement C/7068	314 783	421 800	222 554
Prime de l'Agence de l'Eau C/741	155 390	140 343	115 401
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Participation du budget principal au traitement des eaux pluviales			656 500
Autres recettes participation C/7588	389 852	423 014	294 739
Redevance ANC C/7062	11 209	12 802	11 900
Total autres recettes	219 858	124 057	122 418
Recettes d'ordre	779 484	777 988	779 020
Total des recettes	6 134 660	5 950 458	7 053 007

Par délibération du Conseil Communautaire du 13/04/2023, complétée par décision modificative du budget du 28/09/2023, il a été décidé de fixer à 656.500 € la participation du budget principal au traitement des eaux pluviales.

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 4 850 475 € (4 050 454 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	—	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		—	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		60%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90 à 95%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 pour l'exercice 2023.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des **services de la Police de l'Eau**.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge entrante en DBO5 en kg DBO5/j données Sandre * 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	1337	100	100
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	224	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs	75	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	55	100	100
Station d'épuration de Woustviller	74	100	100
station d'épuration de Zetting	51	100	100
Station d'épuration de Holving	52	100	100
Station d'épuration de Rouhling	49	100	100
station d'épuration de Loupershouse	31	100	100
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange	18	100	100
Station d'épuration de Neufgrange	44	100	100
Total	2 010	100	100

(*) Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100% (100 en 2022).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge entrante en DBO5 en kg DBO5/j données Sandre 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	1337	100	100
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	224	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs	75	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	55	100	100
Station d'épuration de Woustviller	74	100	100
Station d'épuration de Zetting	51	100	100
Station d'épuration de Holving	52	100	100
Station d'épuration de Rouhling	49	100	100
Station d'épuration de Loupershouse	31	100	100
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange	18	100	100
Station d'épuration de Neufgrange	44	100	100
Total	2 010	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2022).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge entrante en DBO5 en kg DBO5/j données Sandre 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	1337	100	100
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	224	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs	75	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	55	100	100
Station d'épuration de Woustviller	74	100	100
station d'épuration de Zetting	51	100	100
Station d'épuration de Holving	52	100	100
Station d'épuration de Rouhling	49	100	100
station dépuration de Loupershouse	31	100	100
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange	18	100	100
Station d'épuration de Neufgrange	44	100	100
Total	2 010	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100 (100 en 2022).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de SARREGUEMINES :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	169,9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	270,9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		440,8

Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole+	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	84,96
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		84,96

Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	42,5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		42,5

Station d'épuration de Sarreinsming :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	29,85
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	13,23
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		43,08

Station d'épuration de Woustviller :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	42,25
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	11,15
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		53,4

Station d'épuration de Zetting :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	31
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		31

Station d'épuration de Holving :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	28,55
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	10,58
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		39,13

Station d'épuration de Rouhling :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	19,98
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	8,32
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		28,3

Lagunage aéré de Loupershouse :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	6,36
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,54
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		10,9

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Neufgrange :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	29,96
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,09
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		33,05

Station d'épuration de Witting :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	6,8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6,8

lagunage naturel de Saint Jean Rohrbach :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	16
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		16

lagunage naturel de Val-de-Gueblange :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

station d'épuration de (67) Siltzheim :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	8,38
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		8,38

Lagunage aéré de Grundviller :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

lagunage naturel de Kappelkinger :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Lagunage aéré de Guebenhouse :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

lagunage naturel de Hazembourg :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2023, 13 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0,2 pour 1000 habitants (0,1 en 2022)

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 50

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est 9,5 par 100 km de réseau.

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km		0,5	2,3	2,45	2,0

1720ml réhabilitation interne en 2023
 Neufgrange rue de Roth : 250ml

Au cours des 4 dernières exercices 7,25 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,46 (0,44% en 2022).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés Exercice 2023	Nombre de bilans conformes Exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2023
STEU capacité >2000 EH				
Station d'épuration de SARREGUEMINES	108	108	99,07	100
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	24	24	91,66	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs	12	11	100	91.6
Station d'épuration de Sarreinsming	12	9	100	75
Station d'épuration de Woustviller	12	11	83,33	91.6
Station d'épuration de Zetting	12	12	100	100
Station d'épuration de Holving	12	12	100	100
Station d'épuration de Rouhling	12	12	91,6	100
Station d'épuration de Loupershouse	12	11	100	91.6
Station d'épuration de Rémering-lès-Puttelange	12	11	100	91.6
Station d'épuration de Neufgrange	12	11	100	91.6
STEU capacité <2000 EH				
Station d'épuration de Wittring	2	2	100	100
Station d'épuration de Saint Jean Rohrbach	2	0	0	0
Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling	2	2	50	100
Lagunage naturel de Val-de-Gueblange	1	1	100	100
Station d'épuration de (67) Siltzheim	1	1	100	100
Lagune de Grundviller	2	2	100	100
Lagunage naturel de Kappelkinger	1	1	100	100
Lagune de Guebenhouse	1	1	100	100
Lagunage naturel de Hazembourg	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration des stations d'épuration de plus de 2000 EH est 96,67%.

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	non	non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2022).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	8 738 474,15	7 812 149,06	8 873 157,97
Epargne brute annuelle en €	1 314 427	1 495 238,54	2 027 194,38
Durée d'extinction de la dette en années	6,7	5,3	4,4

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2022 sur factures N-1		
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1		
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	1,06%	1,24%

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **230** (essentiellement des appels téléphoniques suite à bouchons ou débordements)

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de **9** pour 1000 abonnés (9 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

Opérations engagées en 2023

- Travaux sur réseau de collecte : avenue Général de Gaulle à Sarreguemines,
- Poursuite de l'intégration de la Step de Holving sur la supervision
- Poursuite du remplacement des armoires électriques des postes de relèvement
- Poursuite de l'automatisation et de l'intégration des postes de relèvement de Sarralbe sur la Supervision de la STEP de Willerwald.
- Poursuite des travaux de sécurités sur nos ouvrages (Step et postes de relèvement)
- Poursuite des travaux sur la Step de Sarreguemines (Passerelles, galerie biostyr, surpresseurs)
- Poursuite des études sur les risques de défaillance de l'ensemble des STEP >2000 éq/hab. et de la mise à jour des manuels d'autosurveillance
- Poursuite de l'étude temps de pluie du système d'assainissement de Sarreguemines : phase 4 conclusion et propositions de travaux
- Auto-surveillance des déversoirs d'orage : Equipement point A1 à Sarreguemines
- Installation d'une injection au Nitrate de Calcium sur les réseaux intercommunaux de Sarralbe - Willerwald et Ipling - Step de Sarreguemines, pour limiter la production d'H2S (2022)
- Station de prétraitement de l'abattoir : en attente de décision
- Étude hydraulique impasse de la Source à Puttelange aux Lacs (travaux 2024)
- Achèvement des travaux de requalification VRD STEP Sarreguemines
- Création réseaux eaux pluviales rue de Roth à Neufgrange (travaux 2023-2024)
- Remplacement du réseau unitaire rue de Neunkirch à Sarreinsming (travaux 2024)
- Démarrage des travaux de modernisation de la Step de Sarreinsming. : (travaux 2023-2024)
- Travaux de construction du Pôle Eau au Centre Technique : Maison de l'Eau livrée en 2022, construction atelier eau/assainissement livraison 2023-2024
- Levé topo complet système d'assainissement de Neufgrange-Roth, Rémelfing-Sarreinsming
- Remplacement de la conduite d'aération du bassin biologique de la STEP de Willerwald

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 450 696	1 739 547	1 390 017
Montants des subventions en €	196 541	307 102	252 523
Montants des contributions du budget général en €	0	0	0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		8 738 474,15	7 812 149,06	8 873 157,97
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	927 668,40	838 991,09	838 991,09
	en intérêts	274 924,42	211 605,82	211 605,82

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 2 739 799,82 € (contre 2 773 200,27 € en 2022)

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

- Travaux sur réseaux de collecte : remplacement réseau unitaire rue de Kappelkinger à Hilsprich,
- pose d'un réseau eaux usées + poste refoulement Rue du Canal à Sarralbe
- Poursuite travaux sur la Step de Sarreguemines : passerelles, surpresseur, remplacement Biostyr
- Etude équipement des points A2 STEP 500 – 2000 (2024)
- Etude du potentiel de déraccordement des eaux pluviales « système d'assainissement de Sarreguemines »
- Levé topo Loupershouse, Lixing lès Rouhling, et Rouhling
- Poursuite de l'étude temps de pluie du système d'assainissement de Sarreguemines : phase 4 conclusion et propositions de travaux,
- Etude de déraccordement eaux pluviales rue des Alliés à Wittring
- Etude de déraccordement eaux pluviales lotissement Chambourg à Woustviller
- Etude sur la déconnexion des bassins versants extérieurs à Sarreinsming
- Etude utilisation eaux usées traitées Step Rouhling pour arrosage Golf Sarreguemines
- Mise en place d'un poste de relevage rue de Sarreguemines à Remelfing
- Réhabilitation des postes de refoulement des eaux usées : Golf Sarreguemines, rue de Kappelkinger à Hilsprich, rue Pêcheurs et rue Forêt à Holving ; rue Monnet à Hambach ; rue Ziegler à Sarralbe ; Poste Mac Do à Sarreguemines.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
néant	0

6. Bilan énergétique – consommables et curage

6.1. Bilan énergétique

Le fonctionnement d'une station d'épuration nécessite une alimentation en énergie électrique non négligeable pour faire tourner les équipements tels que les aérateurs, les surpresseurs, les pompes. Le fonctionnement des postes de refoulement est également dépendant de l'électricité.

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, la facture de la consommation en électricité pour l'année 2023 s'élève à 990 980 € TTC (hors STEP de Sarreguemines) pour 3 564 789 kWh.

Pour information, la consommation énergétique facturée pour l'année 2023 de la **station d'épuration de Sarreguemines**, s'élève à 2 646 136 kWh contre 2.654.393 kWh pour 2022 (-0,3%).

Tableau : Consommation facturée annuelle en kWh

	Consommation facturée (kWh)				Evolution consommation en %
	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023
BLIESBRUCK	92 033	97 668	73 509	103 570	40,9%
Dont : poste stade	81 370	89 744	67 039	94 706	
poste petit côté	6 889	4 884	3 989	4 890	
poste gallo-romain	3 774	3 040	2 481	3 974	
BLIES-EBERSING	106 323	103 820	92 503	131 711	42,4%
Dont : poste Muhle	58 080	58 263	57 403	76 269	
poste mairie	28 739	24 659	20 017	34 206	
poste entrée Bliesbruck	18 490	19 103	14 283	19 993	
poste stockallmend	1 014	1 795	800	1 243	
BLIES-GUERSVILLER	141 503	163 172	134 105	157 737	17,6%
Dont : poste Blies-Guersviller	87 725	111 151	86 229	100 585	
poste Blies-Schweyen 33 rue Ecoles	41 783	47 572	40 202	52 019	
poste 63 rue Ecoles	11 995	4 449	7 674	5 133	
FRAUENBERG	15 200	12 225	14 251	14 168	-0,6%
Dont : poste ancienne step	12 332	10 315	11 607	11 634	
poste moulin	2 088	1 176	1 441	1 760	
poste rue des écoles	780	734	1 203	774	
GROSBLIEDERSTROFF	213 375	254 477	220 326	232 276	5,4%
Dont : poste FA rue de Sarrebruck	76 890	83 166	67 389	80 051	
poste rue Almet	129 320	165 134	147 398	143 293	
poste zone Gungling	4 134	3 782	3 150	4 967	
poste rue du pont	640	624	621	438	
poste ruelle Klopp	2 391	1 771	1 768	3 527	
IPPLING	140 616	237 569	165 165	209 425	26,8%
Station assainissement	140 616	236 518	164 043	207 839	

Poste lotissement	0	1 051	1 122	1 586	
SARREGUEMINES	92 121	98 185	105 977	122 234	15,3%
Dont :					
poste de Folpersviller	90 183	97 085	102 392	124 313	
poste rue d'Ippling	1 394	503	2 978	- 2782	
poste ancienne step	544	597	607	703	
<i>A titre indicatif 19 autres postes en délégation</i>	délégataire	délagataire	délagataire	délégataire	
GRUNDEVILLER	80 226	90 438	84 912	100 915	18,8%
Dont :					
poste rue vergers	8 813	9 752	7 049	11 621	
poste rue 4 vents	9 430	9 516	8 321	10 766	
lagune	32 031	31 617	31 954	30 972	
poste Ernestviller Heckenransbach rue vergers	1078	1985	7832	4 176	
poste Ernestviller Heckenransbach rue des près	419	363	269	365	
poste Ernestviller Heckenransbach rue Sainte Marie	1285	1273	1190	1 643	
poste Ernestviller Heckenransbach rue de Grundviller	27 170	35 932	28 297	41 372	
GUEBENHOUSE	25 947	30 711	30 498	30 524	0,1%
HAMBACH	46 134	49 774	43 179	61 161	41,6%
poste Union	4 821	4 655	4 013	6 290	
poste Jean Monnet	13 962	15 359	12 348	17 463	
Poste Carnot Europôle 2	517	478	444	445	
poste ancienne step Hambach	26 834	29 282	26 374	36 963	
SARRALBE	194 516	193 810	184 458	231 011	25,2%
Dont :					
poste ancienne station d'épuration	85 440	96 634	91 100	114 768	
poste rue Jean Moulin	23 797	26 341	24 954	27 742	
poste rue de Nancy	5 508	5 013	5 139	6 588	
poste rue de Strasbourg	3 244	3 102	3 408	5 039	
poste 17 rue Herbeth	6 705	7 299	6 268	7 742	
poste rue Herbeth	705	519	344	333	
poste rue Cadiot	5 336	4 662	3 783	4 224	
poste saline	12 134	7 564	8 802	15 603	
poste Isengraben	15 033	14 627	15 864	17 123	
poste Rech	5 255	7 757	6 817	9 324	
poste Eich	19 893	11 982	11 076	8 969	
poste rue Ziegler	5 228	2 454	2 200	4 209	
poste pluvial collège	1 938	1 860	2 062	2 658	
poste pluvial parking pompier	4 300	3 996	2 641	2 575	
poste rue de la Forêt				3 711	
poste rue des Hirondelles				403	
WILLERWALD	465 098	519 259	558 031	530 508	-4,9%
Dont :					
station d'épuration	375 775	421 917	469 094	427 522	

poste rue neuhof	12 360	14 122	12 636	15 716	
poste rue de la croix	19 454	20 115	16 109	21 486	
poste rue Herbitzheim	56 971	62 471	59 697	65 143	
poste Joliot-Curie Europôle 2	538	634	495	641	
HOLVING	126 510	89 183	78 477	86 392	10,1%
Dont : station d'épuration	47 411	9 241	2 400	3 218	
poste impasse des charentes	2 256	1 847	1 837	2 731	
poste impasse des canards	26 344	21 238	14 753	17 185	
poste place de l'Europe	5 420	5 607	5 856	6 518	
poste rue de la forêt	4 813	4 851	3 949	7 099	
poste Hilsprich rue de Kappelkinger	24 689	29 038	34 900	29 647	
poste Hilsprich Castviller	317	372	469	418	
poste Richeling	15 260	16 989	14 313	19 576	
KAPPELKINGER	25 576	26 197	16 812	13 506	-19,7%
LE VAL DE GUEBLANGE	50 347	55 192	53 014	58 112	9,6%
Dont : poste Audviller	12 687	15 108	14 302	17 124	
poste allée des bois	388	401	360	453	
poste rue de l'Albe	2 961	2 457	2 766	2 795	
poste Steinbach	2 029	1 207	1 186	1 665	
poste Wentzviller	8 272	9 746	8 904	12 818	
poste rue principale Schweix	24 010	26 273	25 496	23 257	
LIXING-lès-ROUHLING	41 319	42 108	49 020	40 762	-16,8%
LOUPERSHOUSE	187 735	179 824	177 543	181 769	2,4%
Dont : lagune	102 813	88 288	103 783	91 644	
poste giratoire	46 630	50 902	42 949	49 237	
poste rue principale	23 133	24 818	21 261	26 327	
poste pluvial	7 322	8 088	3 547	5 560	
poste Ellviller	7 837	7 728	6 003	9 001	
NEUFGRANGE	87 460	93 338	125 354	82 491	-34,2%
Dont : station d'épuration	78 148	81 665	76 804	73 630	
poste rue de Lorraine	175	429	38 757	404	
poste rue des sapins	4 294	3 863	3 158	4 256	
poste rue de la tuilerie	1 320	1 097	1 148	1 460	
poste hambach Roth rue principale	1 687	1 075	1 676	921	
poste Hambach Roth Sainte Catherine	1 836	5 209	3 811	1 820	
PUTTELANGE	271 156	296 607	268 497	277 747	3,4%
Dont : station d'épuration	206 614	227 454	208 733	207 175	
poste rue Zechenetzal	2 224	1 672	1 402	1 711	
poste chemin des hirondelles	7 228	5 981	5 463	8 076	
poste rue du Garichfeld	1 562	1 435	1 287	2 046	
poste rue du pont	20 146	20 691	17 789	22 514	

poste rue Jean Moulin	9 576	12 260	8 735	9 706	
poste rue Nancy	22 326	25 906	24 413	25 728	
poste pluvial rue Nancy	1 480	1 208	675	791	
REMERING lès PUTTELANGE	94 074	92 486	85 619	87 565	2,3%
Dont : station d'épuration	72 041	65 683	64 587	60 322	
poste rue Lamartine	3 719	3 764	2 535	3 194	
poste rue Emile Zola	1 614	1 612	1 280	1 659	
poste rue Saint Jean	15 032	19 819	15 651	20 011	
poste rue principale	1 668	1 608	1 566	2 379	
ROUHLING	108 684	91 376	81 739	87 181	6,7%
SAINT JEAN ROHRBACH	37 835	40 872	21 047	22 073	4,9%
Dont : dégrilleur	2 295	2 366	2 504	2 318	
poste rue du 22 novembre	5 576	3 994	4 263	5 102	
poste rue du stade	29 964	34 512	14 280	14 653	
SARREINSMING	232 160	241 502	225 083	215 650	-4,2%
Dont : poste Petite Amérique	3 331	3 686	4 197	4 849	
poste moulin	5 764	3 720	2 900	3 681	
poste rue Neunkirch	1 219	1 153	1 011	1 125	
poste rue libération	14 893	11 455	11 584	13 025	
poste Rémelfing	13 741	13 681	13 027	16 243	
station d'épuration	193 212	207 807	192 364	176 727	
SILTZHEIM	42 940	46 580	40 134	38 903	-3,1%
WITTRING	76 587	83 016	64 960	74 452	14,6%
Dont : poste rue Jacquemin	30 609	36 138	21 700	29 797	
station d'épuration	45 978	46 878	43 260	44 655	
WOUSTVILLER	163 106	122 330	120 472	143 090	18,8%
Dont : station d'épuration	159 644	117 774	116 647	138 631	
bassin pollution	1 585	1 826	1 944	2 274	
poste Ernestviller rue du château	1 877	2 730	1 881	2 185	
WIESVILLER	612	882	1 035	655	-36,7%
ZETTING	172 903	255 147	219 203	229 201	4,6%
Dont : poste canal	42 730	57 645	42 161	51 890	
station d'épuration	99 049	166 067	141 190	130 038	
poste Dieding moulin	26 866	27 734	31 798	43 384	
poste Dieding fontaine	4 258	3 701	4 054	3 889	
TOTAL GENERAL	3 332 096	3 607 748	3 334 923	3 564 789	6,9%

Commentaire : Augmentation significative de la consommation électrique de 6,9%. La pluviométrie plus importante en est l'explication.

Tableau : Coût annuel en € T.T.C.

	Coût annuel (€ T.T.C) Année 2020 - 2023				Evolution du coût en % 2022 / 2023
	2020	2021	2022	2023	
BLIESBRUCK	15 016	16 498	43 312	40 164	-7,3%
Dont : poste stade	13 026	14 858	39 263	36 244	
poste petit côté	1 226	953	2 265	2 116	
poste gallo-romain	764	687	1 784	1 804	
BLIES-EBERSING	17 453	17 877	54 873	51 226	-6,6%
Dont : poste Muhle	9 357	9 881	32 520	29 335	
poste mairie	4 685	4 213	12 999	13 265	
poste entrée Bliesbruck	3 100	3 325	8 655	7 903	
poste stockallmend	311	458	699	723	
BLIES-GUERSVILLER	22 778	27 230	71 068	60 925	-14,3%
Dont : poste Blies-Guersviller	13 986	18 162	46 742	38 493	
poste Blies-Schweyen 33 rue Ecoles	6 827	8 150	22 767	20 188	
poste 63 rue Ecoles	1 965	918	1 559	2 244	
FRAUENBERG	2 827	2 509	8 648	6 210	-28,2%
Dont : poste ancienne step	2 081	1 872	7 155	4 704	
poste moulin	496	380	872	975	
poste rue des écoles	250	258	621	531	
GROSBLIEDERSTROFF	33 367	41 508	103 225	83 477	-19,1%
Dont : poste FA rue de Sarrebruck	11 907	13 526	29 857	28 693	
poste rue Almet	19 758	26 322	69 553	50 844	
poste zone Gungling	894	896	2 234	2 329	
poste rue du pont	274	296	461	476	
poste ruelle Klopp	533	468	1 120	1 135	
IPPLING	23 257	40 191	24 105	31 692	31,5%
Station assainissement	23 105	39 851	23 340	30 826	
Poste lotissement	152	340	765	866	
SARREGUEMINES	16 080	17 537	18 832	17 985	-4,5%
Dont : poste de Foldersviller	15 490	17 082	15 796	18 457	
poste rue d'Ippling	370	213	2 552	-975	
poste ancienne step	221	241	484	503	
<i>A titre indicatif 21 autres postes en délégation</i>					
GRUNDEVILLER	15 099	17 477	38 158	31 643	-17,1%
Dont : poste rue vergers	1 587	1 837	4 446	4 721	

poste rue 4 vents	1 656	1 768	4 346	4 392	
lagune	5 399	5 608	17 407	12 097	
poste Ernestviller Heckenransbach rue vergers	374	513	5 664	1 873	
poste Ernestviller Heckenransbach rue des près	178	198	313	371	
poste Ernestviller Heckenransbach rue Sainte Marie	373	400	776	923	
poste Ernestviller Heckenransbach rue de Grundviller	5 531	7 153	5 206	7 266	
GUEBENHOUSE	4 381	5 018	17 348	11 878	-31,5%
HAMBACH	8 335	9 392	22 217	22 930	3,2%
poste Union	1 101	1 158	2 752	2 990	
poste Jean Monnet	2 523	2 916	7 534	7 162	
Poste Carnot Europôle 2	300	324	546	540	
poste ancienne step Hambach	4 412	4 994	11 385	12 238	
SARRALBE	32 452	33 751	93 247	87 241	-6,4%
Dont :					
poste ancienne station d'épuration	13 138	15 387	42 983	40 878	
poste rue Jean Moulin	3 840	4 406	13 239	10 746	
poste rue de Nancy	995	959	2 832	2 734	
poste rue de Strasbourg	669	677	1 983	2 217	
poste 17 rue Herbeth	1 184	1 329	3 225	3 187	
poste rue Herbeth	236,27	217,18	350	359	
poste rue Cadiot	972	905	1 911	1 862	
poste saline	2 064	1 422	4 689	6 127	
poste Isengraben	2 665	2 739	7 112	6 816	
poste Rech	978	1 512	4 107	3 887	
poste Eich	3 220	2 076	6 058	3 646	
poste rue Ziegler	1 021	629	1 505	1 961	
poste pluvial collège	503	519	1 354	1 341	
poste pluvial parking pompier	967	976	1 899	1 480	
poste rue de la Forêt				123	
poste rue des Hirondelles				123	
WILLERWALD	59 972	73 632	97 836	91 281	-6,7%
Dont :					
station d'épuration	45 382	57 140	54 933	50 992	
poste rue neuhof	2 069	2 461	7 246	6 305	
poste rue de la croix	3 200	3 429	7 087	8 447	
poste rue Herbitzheim	9 107	10 358	28 109	25 060	
poste Joliot-Curie Europôle 2	214	244	461	477	
HOLVING	23 420	19 107	32 621	31 837	-2,4%
Dont :					
station d'épuration	8 640	3 375	1 922	2 347	
poste impasse des charentes	485	440	993	1 319	
poste impasse des canards	4 462	4 250	2 815	4 170	
poste place de l'Europe	2 064	1 928	1 655	1 813	

poste rue de la forêt	872	915	1 854	2 910	
poste Hilsprich rue de Kappelkinger	4 159	5 019	15 699	11 216	
poste Hilsprich Castviller	200	224	437	387	
poste Richeling	2 538	2 957	7 246	7 675	
KAPPELKINGER	3 883	4 113	7 661	6 070	-20,8%
LE VAL DE GUEBLANGE	8 637	9 721	28 509	23 321	-18,2%
Dont : poste Audviller	2 106	2 569	7 985	6 683	
poste allée des bois	187,85	199	360	408	
poste rue de l'Albe	589	530	1 264	1 255	
poste Steinbach	444	329	758	865	
poste Wentzviller	1 417	1 706	4 550	5 072	
poste rue principale Schweix	3 893	4 389	13 592	9 038	
LIXING-lès-ROUHLING	6 919	7 141	29 925	15 941	-46,7%
LOUPERSHOUSE	29 730	31 062	57 625	49 057	-14,9%
Dont : lagune	15 453	15 102	14 391	13 065	
poste giratoire	7 533	8 533	24 903	19 136	
poste rue principale	3 912	4 358	12 778	10 506	
poste pluvial	1 476	1 677	2 162	2 686	
poste Ellviller	1 357	1 393	3 391	3 664	
NEUFGRANGE	14 725	16 339	77 364	33 126	-57,2%
Dont : station d'épuration	12 449	13 507	38 776	28 298	
poste rue de Lorraine	156	207	33 274	388	
poste rue des sapins	886	879	1 908	1 979	
poste rue de la tuilerie	356	341	793	821	
poste hambach Roth rue principale	390	313	1 257	581	
poste Hambach Roth Sainte Catherine	489	1 091	1 356	1 059	
PUTTELANGE	41 806	49 167	58 318	57 198	-1,9%
Dont : station d'épuration	30 533	36 678	29 513	28 715	
poste rue Zechenetzel	495	432	761	912	
poste chemin des hirondelles	1 335	1 203	2 515	3 415	
poste rue du Garichfeld	509	521	907	1 272	
poste rue du pont	3 329	3 557	8 672	8 855	
poste rue Jean Moulin	1 630	2 128	4 438	3 907	
poste rue Nancy	3 573	4 264	10 987	9 521	
poste pluvial rue Nancy	402	384	525	601	
REMERING lès PUTTELANGE	15 191	15 607	39 947	33 238	-16,8%
Dont : station d'épuration	11 136	10 609	29 174	21 807	
poste rue Lamartine	703	740	1 436	1 441	
poste rue Emile Zola	378	396	989	863	
poste rue Saint Jean	2 587	3 468	7 525	7 991	

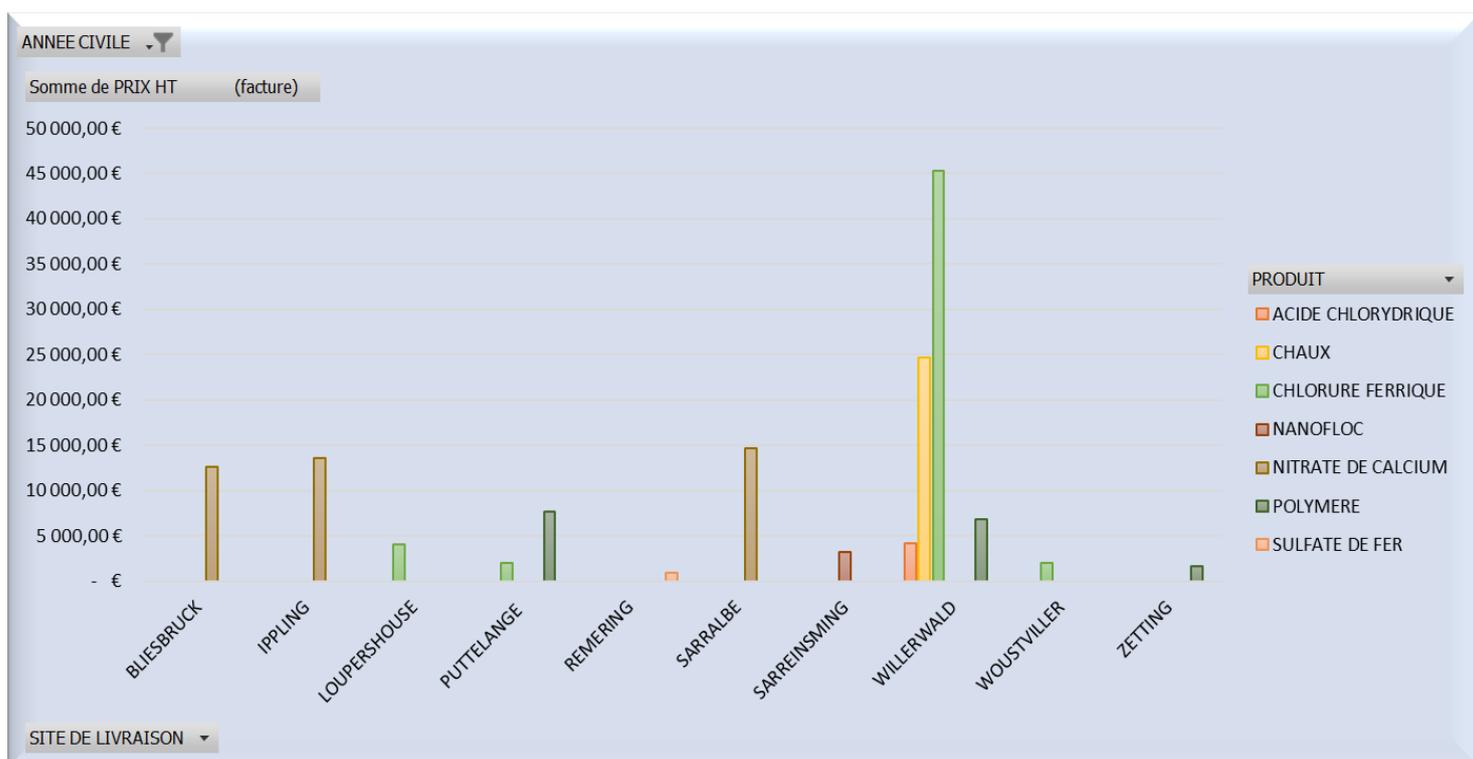
poste rue principale	386	394	823	1 136	
ROUHLING	17 211	15 258	46 392	33 413	-28,0%
SAINT JEAN ROHRBACH	8 545	9 169	15 749	9 149	-41,9%
Dont : dégrilleur	496	529	1 467	1 106	
poste rue du 22 novembre	1 033	831	1 933	2 227	
poste rue du stade	7 016	7 809	12 349	5 816	
SARREINSMING	37 005	39 157	46 628	40 698	-12,7%
Dont : poste Petite Amérique	659	741	1 988	2 068	
poste moulin	1 094	801	1 489	1 699	
poste rue Neunkirch	321	326	701	662	
poste rue libération	1 470	2 122	5 708	5 220	
poste Rémelfing	2 387	2 463	6 806	6 499	
station d'épuration	31 074	32 704	29 936	24 550	
SILTZHEIM	6 998	7 782	20 909	14 409	-31,1%
WITTRING	12 438	13 673	34 265	27 532	-19,6%
Dont : poste rue Jacquemin	5 082	6 213	12 231	11 384	
station d'épuration	7 356	7 460	22 034	16 148	
WOUSTVILLER	24 116	19 254	18 023	20 540	14,0%
Dont : station d'épuration	23 199	18 094	15 112	18 213	
bassin pollution	475	551	1 740	1 236	
poste Ernestviller rue du château	442	609	1 171	1 091	
WIESVILLER	455,58	571,19	925	834	-9,8%
ZETTING	28 051	40 399	58 394	57 719	-1,2%
Dont : poste canal	6 934	9 151	22 660	20 155	
station d'épuration	15 856	25 680	19 732	18 905	
poste Dieding moulin	4 385	4 734	13 847	16 809	
poste Dieding fontaine	876	834	2 155	1 850	
TOTAL GENERAL	530 148	600 140	1 166 124	990 980	-15,0%

Commentaire : Forte diminution du coût annuel de l'énergie

6.1. Consommation en réactifs

ANNEE CIVILE 2023

Communes	ACIDE CHLORYDRIQUE	CHAUX	CHLORURE FERRIQUE	NANOFLOC	NITRATE DE CALCIUM	POLYMERE	SULFATE DE FER	Total général
BLIESBRUCK					12 666,48 €			12 666,48 €
IPPLING					13 561,30 €			13 561,30 €
LOUPERSHOUSE			4 046,68 €					4 046,68 €
PUTTELANGE			2 069,47 €			7 705,50 €		9 774,97 €
REMERING							950,00 €	950,00 €
SARRALBE					14 656,30 €			14 656,30 €
SARREINSMING				3 240,00 €				3 240,00 €
WILLERWALD	4 224,00 €	24 735,23 €	45 317,59 €			6 810,00 €		81 086,82 €
WOUSTVILLER			2 025,55 €					2 025,55 €
ZETTING						1 713,00 €		1 713,00 €
Total général	4 224,00 €	24 735,23 €	53 459,29 €	3 240,00 €	40 884,08 €	16 228,50 €	950,00 €	143 721,10 €



Le coût total des réactifs est de **143 721,10 HT** en 2023.

Aucune anomalie n'a été remarquée lors cette année, en dépit de la relance du nouveau marché des divers lots de produit de traitement.

En comparaison avec l'année 2022, une baisse de 17 % du coût total a été observée. Rappelons qu'en 2022 la dépense des réactifs s'élevait à 173 853,46€ HT.

En 2022, la pénurie de chlorure ferrique avait fait flamber les prix, en 2023, la situation est revenue à la normale.

6.2. Curage et inspection de réseau

Nous réalisons des interventions de curage sur les systèmes de collectes et systèmes de traitement appartenant au domaine d'exploitation.

Pour l'année 2023, 170 camions sont intervenus sur réseaux et stations confondus :

- 97 postes de refoulement ont été curés, certains plusieurs fois, sur un total de 140 postes de refoulement (y compris 19 autres postes en délégation sur Sarreguemines)
- 16 stations d'épuration ont été curées sur un total de 19 stations (Sarreguemines excepté). Les interventions de curage ont été les suivantes :
 - 7 curages sur bassin d'orage
 - 2 curages sur dégazeur
 - 5 curages sur dégrilleur
 - 73 curages sur dessableur-dégraisseur.
- 37 déversoirs d'orage ont été curés
- 49 interventions de curage ont eu lieu sur des bouchons particuliers et boîte de branchement (les bouchons retirés directement par nos agents ne sont pas comptabilisés).
- D'autres interventions diverses s'ajoutent à ce recensement comme le curage de diverses canalisations sur réseau public, chambre à vanne, etc.

Pour conclure :

En 2023, c'est 5 457,22 ml de réseau tout confondus qui ont été inspectés par caméra. Nous avons fait l'acquisition d'une caméra pour la réalisation d'une partie des inspections télévisées en interne.

Un évènement exceptionnel a eu lieu en décembre 2023 : une pollution a été observée sur la commune de Saint-Jean-Rohrbach.

En effet, une très grande quantité de fioul s'est déversé dans le réseau public, provoquant des désagréments face aux habitations de la commune (notamment les odeurs). Nos agents sont intervenus un certain temps pour éviter sa propagation dans le réseau. C'est au total 62 heures pour près de 35 tonnes d'eau hydrocarburés. Cet épisode a duré plusieurs semaines afin d'éliminer tout le liquide pollué.

Le montant annuel du curage s'élève à **184 190,06 €HT** pour l'année 2023 en comprenant l'épisode de pollution de Saint Jean Rohrbach.

Pour l'année 2022, environ 12 km de réseau ont été curés (y compris les curages avant inspection caméra). Nous avons fait un certain nombre d'inspections sur des communes (notamment Sarreguemines), afin d'éclaircir des zones d'ombres méconnues en 2022.

Le montant annuel du curage s'élevait à 241 417,30 €HT pour l'année 2022.

1. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	64 398	64 398
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	15	15
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	943	838
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] Sarreguemines	2,055	2,357
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	80
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,1	0,2
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	9,5	9,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,44%	0,46%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	96,44	96,67
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70	70
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,3	4,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,06%	1,24%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	9	9

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

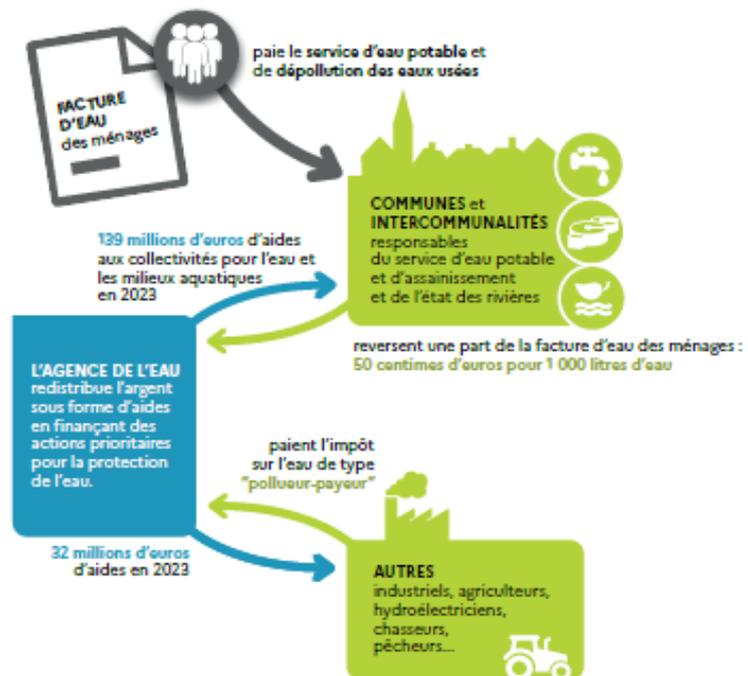
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

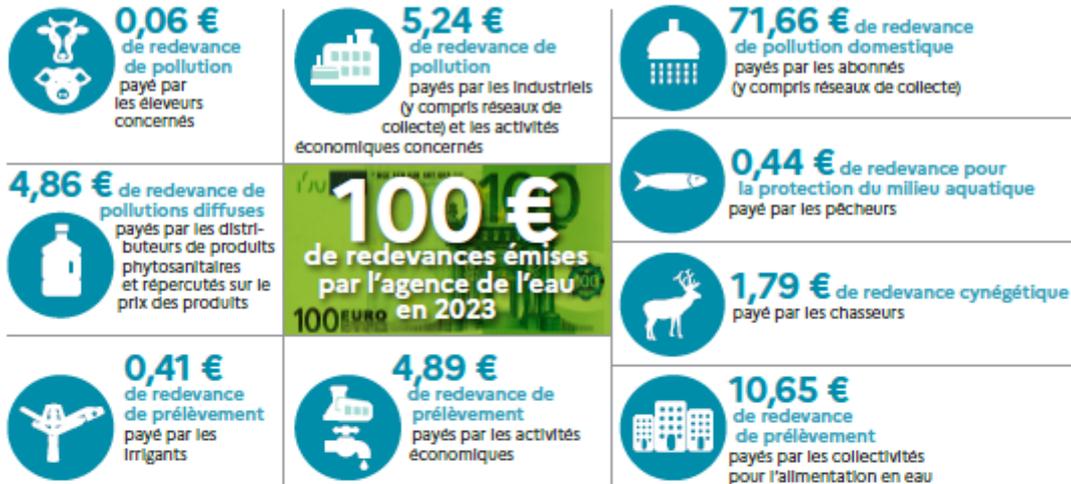
L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

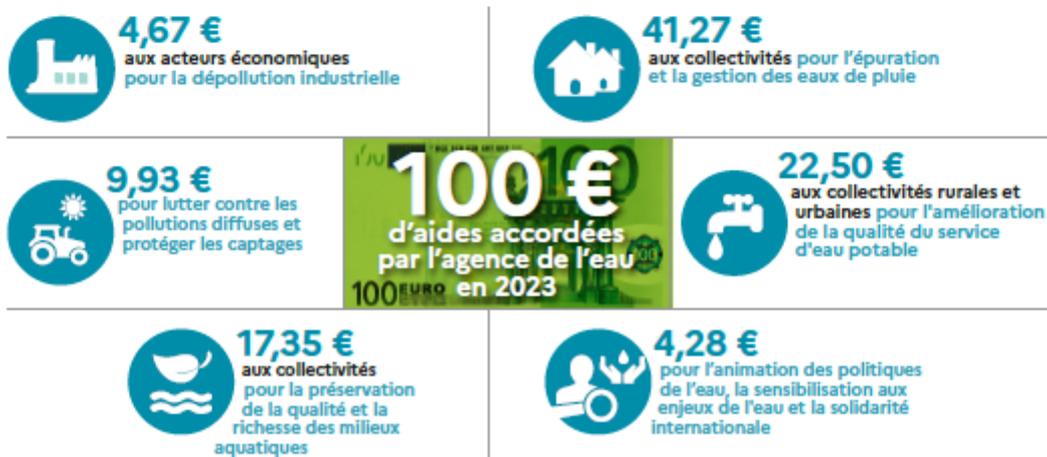


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité 

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 

